



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPET ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPET section économie et gestion, option activités touristiques, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Michel LUGNIER
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Véronique MONMARON
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LYON

Membres du jury

M. Philippe AUBRUN
Professeur agrégé

Académie de NANTES

Mme Florence AUGER
Professeure certifiée

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Gérard BEGARDES
Professeur agrégé

Académie de LYON

Mme Vanessa BRAULT
Personnel de direction

Académie de NANTES

M. Lionel CONSTANTIN
Personnel de direction

Académie de NANTES

M. Pascal DEBONNAIRE
Personnel de direction

Académie de NANTES

M. Philippe DORGE
Professeur certifié

Académie de LILLE

Mme Isabelle SOUHAIB
Professeure agrégée

Académie de LIMOGES

Mme Véronique WURSTER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Jessica YANNAKOPOULOS
Professeure certifiée

Académie de LYON

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

M. Jean-Denis PALU-LABOUREU
Attaché d'administration de l'Etat

Académie de NANTES

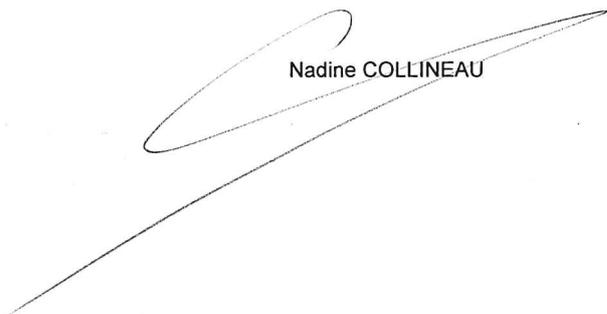
Mme Véronique VALERY
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de NANTES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 février 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU